



1206963301

DATE DEPOT :	2012-07-25
NUMERO DE DEPOT :	2012R069545
N° GESTION :	1998B19036
N° SIREN :	421255829
DENOMINATION :	AS INTERNATIONAL GROUP
ADRESSE :	26 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris
DATE D'ACTE :	2012/05/30
TYPE D'ACTE :	PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
NATURE D'ACTE :	RENOUVELLEMENT DE MANDAT DE COMMISSAIRE AUX COMP CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

69545

GTC DE PARIS		
J	M	R
25 JUL. 2012		
N° Dépôt		

AS INTERNATIONAL GROUP

Société par Actions Simplifiée au capital de 555 000 €
Siège social : 26 rue Notre Dame des Victoires 75002 PARIS
421 255 829 RCS PARIS

98 B. 19306

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

PE DU 30 MAI 2012 RT CF.

L'an deux mille douze et le trente mai à douze heures.

Les associés de la Société AS INTERNATIONAL GROUP se sont réunis en assemblée générale ordinaire mixte, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Chaque associé a été convoqué au moyen d'une lettre simple adressée quinze jours avant la date de la réunion.

Sont présents:

- **La société GROUPE NEURONES SA,**
Associée de la SAS AS INTERNATIONAL GROUP possédant14 806 actions
Représentée par Monsieur Bertrand DUCURTIL,
- **Monsieur Charles Edouard BLANCHOT,**
Associé de la SAS AS INTERNATIONAL GROUP possédant94 actions
- **Monsieur Jean-Pierre LAFONT,**
Associé de la SAS AS INTERNATIONAL GROUP possédant58 actions
- **Monsieur Alain LE GARLES,**
Associé de la SAS AS INTERNATIONAL GROUP possédant42 actions

Soit tous les associés présents titulaires des 15 000 actions de 37 € chacune composant le capital de 555 000 € de la Société par Actions Simplifiée AS INTERNATIONAL GROUP.

ALG

1/2 1

La société KPMG AUDIT, Commissaires aux Comptes de la société, régulièrement convoquée est absente et excusée.

La société civile LL Management représentée par ses gérants Messieurs Jean-Pierre LAFONT et Alain LE GARLES, préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La société GROUPE NEURONES SA, représentée par Monsieur Bertrand DUCURTIL, et Monsieur Charles Edouard BLANCHOT, associés, présents et acceptant, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Alain LE GARLES est désigné comme secrétaire.

Le Président constate que les associés présents réunissant toutes les actions composant le capital social, l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la copie et le récépissé postal de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- le bilan, le compte de résultats et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- les rapports du Président et du Commissaire aux Comptes ;
- le tableau des résultats au cours des cinq derniers exercices ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée.

Puis le Président déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011 ;
- rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce ;
- approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 et quitus au Président ;
- affectation du résultat ;
- renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes et suppléant.

ALG



Le Président donne lecture de son rapport de gestion et des rapports du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 527 323 € comme suit :

- Résultat bénéficiaire de l'exercice, soit 527 323 €
- Auquel il y a lieu d'ajouter le report à nouveau de l'exercice précédent, soit 1 851 135€
- Soit, au total, un bénéfice distribuable de 2 378 458 €

Lequel sera réparti de la façon suivante :

- A titre de dividende 2 000 000 €
- Le solde au report à nouveau 378 458 €

Le dividende unitaire par action est donc de 133,33 €, il sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et la convention qui y sont mentionnée.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

ALS



QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat de la société KPMG SA, 224, rue Carmin BP 17610 31676 LABEGE CEDEX, Commissaire aux comptes titulaire et dont l'associé signataire est Monsieur Jean-Marc Laborie, décide de la renouveler dans ses fonctions pour une nouvelle période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017:

L'assemblée générale prenant acte de l'expiration du mandat de Monsieur Christian LIBEROS, 9 avenue Parmentier BP 2398 – 31086 TOULOUSE CEDEX 02, Commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en remplacement, la société KPMG Audit IS, 3 cours du triangle, immeuble le Palatin 92939 PARIS LA DEFENSE CEDEX, Commissaire aux comptes suppléant et dont l'associé signataire est Monsieur Jay Nirsimloo, pour une période de six exercices, soit pour une durée venant à expiration à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à douze heures trente.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

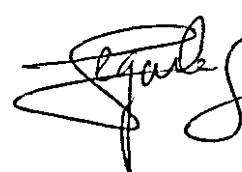
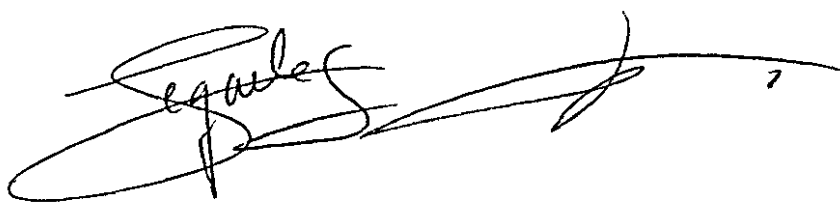
Le Président de l'assemblée

LL MANAGEMENT

représentée par Alain LE GARLES et Jean-Pierre LAFONT

Le Secrétaire

Alain LE GARLES



Les Scrutateurs

GROUPE NEURONES SA

représentée par Monsieur Bertrand DUCURTIL



Charles-Edouard BLANCHOT

